



VILLE DE BEAUCEVILLE
AVIS PUBLIC
Règlement numéro 2023-499 sur la démolition d'immeubles

Demande de démolition d'immeuble
Immeuble situé au 702 route du Golf
Matricule : 8424-09-0623

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Une demande de démolition d'immeuble a été présentée pour la bâtisse située au 702 route du Golf, à Beauceville.

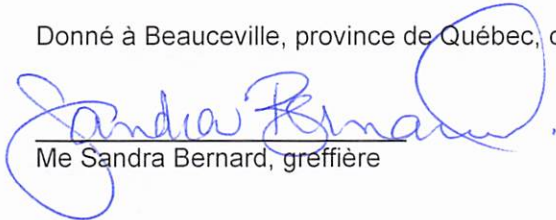
La rencontre du **Comité de préservation du patrimoine bâti** aura lieu le 19 septembre 2025, à 8 h 30, à la salle du Conseil situé à l'Hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville, afin de rendre une décision sur cette demande.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, soit au plus tard le 12 septembre 2025, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville de Beauceville.

Toute opposition doit être transmise par l'un des moyens suivants :

- En personne, à l'hôtel de Ville de Beauceville, durant les heures normales de bureau, étant du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00, au :
 - o 540, boulevard Renault
Beauceville (Québec) G5X 1N1
- Par la poste ou autre courrier à l'hôtel de Ville de Beauceville, au :
 - o 540, boulevard Renault
Beauceville (Québec) G5X 1N1
- Par courriel, au greffe@ville.beauceville.qc.ca

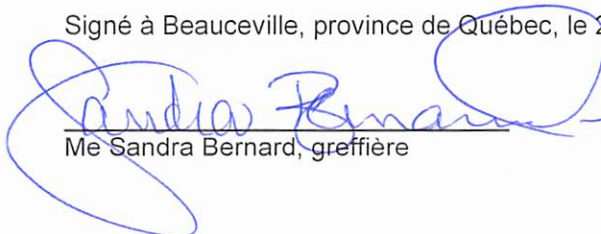
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 2 septembre 2025


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 2 septembre et le 2 septembre sur le terrain et la bâtisse de la résidence visée par la demande.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 2 septembre 2025.


Me Sandra Bernard, greffière

AVIS PUBLIC

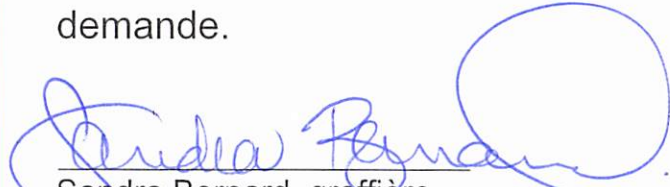
Demande de démolition d'immeuble

Une demande de démolition a été transmis au service de l'urbanisme conformément au Règlement 2023-499 sur la démolition d'immeubles pour le bâtiment suivant :

Bâtiment principal : 702, route du Golf, Beauceville, QC

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, soit au plus tard le 12 septembre 2025, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville de Beauceville.

La rencontre du **Comité de préservation du patrimoine bâti** aura lieu le 19 septembre 2025, à 8 h 30, à la salle du Conseil situé à l'Hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville, afin de rendre une décision sur cette demande.



Sandra Bernard, greffière

greffe@ville.beauceville.qc.ca

Service du greffe, Ville de Beauceville,

540, boulevard Renault Beauceville, QC G5X 1N1

Donné à Beauceville, le 2 septembre 2025

